

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 25971
Numéro SIREN : 789 992 252
Nom ou dénomination : SAMSIC ASSISTANCE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2019 sous le numéro de dépôt 70786



20190707862018

DATE DEPOT : 22/07/2019

N° DE DEPOT : 70786

N° GESTION : 2012B25971

N° SIREN : 789992252

DENOMINATION : SAMSIC ASSISTANCE FRANCE

ADRESSE : 6 avenue du Professeur André Lemierre 75020 Paris

MILLESIME : 2018

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

23 JUL. 2019

Sous le N° : 40786



SAMSIC ASSISTANCE FRANCE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 6 avenue du Professeur André Lemierre
75020 PARIS
789.992.252 R.C.S. PARIS
(ci-après la « Société »)

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 12 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le douze juin,
A quatorze heures,

Dans les locaux situés à RUNGIS (94150), 20 rue saarinen, la société SAMSIC ASSISTANCE, S.A.R.L. au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé 6 avenue du Professeur André LEMIERRE, 75020 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 500.277.975,

L'associée unique de la Société, la société SAMSIC ASSISTANCE ci-avant identifiée, représentée par Monsieur Sylvain NOEL, dûment mandaté par une procuration de M. Guy ROULLEAU, Gérant, en date du 7 juin 2019,

Après avoir précisé que :

- la société KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoquée est absente et excusée ;
- M. Christian JOSEPH et Mme Magalie CASTEL, représentants du Comité d'Entreprise, ont été régulièrement convoqués,

1) A préalablement exposé ce qui suit :

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2018 lui ont été adressés et l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et les statuts,
- ces comptes annuels ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux comptes,
- il a pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé,
- les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui se sont poursuivies ou ont été conclues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le présent procès-verbal.

2) Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et *quitus* au Président et au Commissaire aux comptes ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;
- Constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et mentions desdites conventions ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

54

Puis, Monsieur Sylvain NOEL, spécialement mandaté, représentant de la société SAMSIC ASSISTANCE, associée unique, prend les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, du bilan, du compte de résultat et de ses annexes de l'exercice 2018, approuve lesdits comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et qui font apparaître un résultat déficitaire de (92 272) euros.

En application de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code qui ont été comptabilisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et qui s'élèvent à un montant global de 4 030 euros.

En conséquence, il donne *quitus* au Président et au Commissaire aux comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2018.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, approuve la proposition du Président et, après avoir constaté l'existence d'un résultat déficitaire de (92 272) euros décide de l'affecter de la manière suivante :

- La totalité au compte « Report à nouveau » (92 272) euros
- Total égal au résultat de l'exercice (92 272) euros

De sorte que le compte « Report à nouveau » sera ramené de 0 euro à (92 272) euros après imputation.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code Général des Impôts, l'associé unique, constate en tant que de besoin, que les dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

EXERCICE	Dividende non éligible à abattement
2015	50 000 €
2016	518 700 €
2017	100 000 €

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte que les conventions relevant dudit article L 227-10 du Code de Commerce conclues ou reconduites au cours de l'exercice sont les suivantes :

- Convention n° 1 :** Nature de la convention : Convention d'assistance consentie par la société SAMGES au profit de la Société dont la rémunération est fonction du chiffre d'affaires et des salaires (30%).
Parties : SAMSIC IV et SAMSIC ASSISTANCE FRANCE.
Lien entre les Parties : SAMGES et la Société sont contrôlées indirectement par un même associé, la société SAMSIC, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.
Date de signature : 31/12/2018.
Date d'effet : 01/01/2018.
Durée : durée indéterminée.
Modalités essentielles en vigueur :

S.N

Modalités de rémunération des prestations : en contrepartie des prestations fournies, SAMGES facturera chaque bénéficiaire de la convention précitée selon les modalités suivantes :

$$F = \frac{C}{2} \times \frac{\text{Salaires de la société bénéficiaire}}{\Sigma \text{salaires}} + \frac{C}{2} \times \frac{30\% \text{ CA de la société bénéficiaire}}{\Sigma \text{CA}}$$

C = charges nettes x 1.10 diminuées des prestations forfaitaires facturées à SAMCIC et aux sociétés d'exploitation notamment en période de démarrage, facturées au forfait.

Masse salariale et chiffre d'affaires : total des salaires et des chiffres d'affaires des sociétés autres que SAMCIC et autres que celles facturées au forfait, dont notamment celles en période de démarrage.

Charge supportée au titre de l'exercice : 39 936,14 euros.

Convention n° 2 : Nature de la convention : Convention d'assistance administrative consentie par la société SAMCIC SECURITE au profit de la Société.

Parties : SAMCIC SECURITE et SAMCIC ASSISTANCE FRANCE.

Lien entre les Parties : SAMCIC SECURITE et la Société sont contrôlées directement et indirectement par un même associé, la société SAMCIC IV, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Date de signature : 31/12/2014.

Date d'effet : 01/01/2014.

Durée : jusqu'au 31/12/2014 puis renouvelable tacitement par période de 12 mois. La convention a été résiliée à l'amiable le 31/12/2018 à compter du 01/01/2018.

Modalités essentielles en vigueur :

Modalités de rémunération des prestations : en contrepartie des prestations fournies, SAMCIC SECURITE facturera chaque bénéficiaire de la convention selon les modalités suivantes :

$$F = C \times \frac{\text{CA de la société bénéficiaire}}{\Sigma \text{CA du Groupe}}$$

C= charges nettes.

Convention n°3 : Nature de la convention : Contrat de location gérance consenti par SAMCIC ASSISTANCE au bénéfice de la Société.

Parties : SAMCIC ASSISTANCE et SAMCIC ASSISTANCE FRANCE

Lien entre les Parties : les sociétés sont toutes les deux contrôlées directement ou indirectement par la société SAMCIC IV au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Date de signature : 18/12/2012.

Date d'effet : 01/01/2013.

Durée : jusqu'au 31/12/13 puis renouvelable tacitement par période de 12 mois
Divers avenants ont été conclus dont les derniers conclus en 2016 est l'avenant n°5 en date du 30/12/16 avec effet au 01/01/2016, modifiant le loyer de location-gérance en le faisant passer de 5% à 6,4 % du chiffre d'affaires IIT du LOCATAIRE-GERANT réalisé au titre du fonds reçu en location-gérance.

Charge supportée au titre de l'exercice : 311 214,01 euros.

S. 2

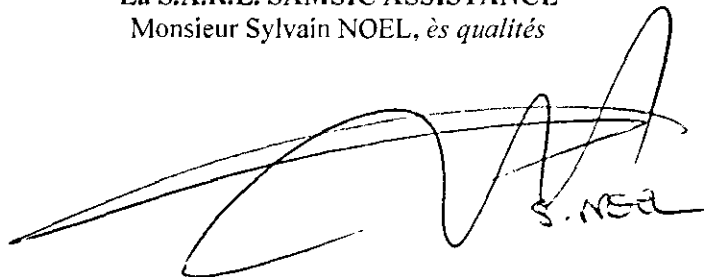
QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet d'effectuer l'ensemble des formalités légales et de dépôt qui seront la conséquence des présentes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique.

L'associé unique

La S.A.R.L. SAMSIC ASSISTANCE
Monsieur Sylvain NOEL, *ès qualités*



S. NOEL

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Pour copie certifiée conforme

Désignation de l'entreprise : SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 6 AVE PROFESSEUR ANDRE LEMIER 75020 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 8 9 9 9 2 2 5 2 0 0 0 1 3

Néant

				Exercice N clos le, 31122018		N-1 31122017		
				Net 3		Net 4		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AII	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	215 000		215 000	165 000
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières*		BII	BI	762		762	762	
TOTAL (II)		BJ	215 762	BK		215 762	165 762	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	22 000		22 000	
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 185 228	11 172	1 174 055	639 662
		Autres créances (3)	BZ	CA	328 442		328 442	290 690
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVIERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	132 312		132 312	424 800	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 860		6 860	8 636	
	TOTAL (III)	CJ	1 674 843	CK	11 172	1 663 671	1 385 790	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 890 606	IA	11 172	1 879 433	1 551 553	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières cédibles		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette note sont données dans l'annexe 2012

Cépad Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000 .)	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	299 424	245 794	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(92 272)	153 630	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	317 152	509 424	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	500	500	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	500	500	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	473 533	287 664	
	Dettes fiscales et sociales	DY	629 677	570 609	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	458 406	183 354	
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	164		
TOTAL (IV)	EC	1 561 781	1 041 628		
Écarts de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 879 433	1 551 553		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 561 781	1 041 628		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	4 862 718	FII	4 502 355	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 862 718	FK	4 502 355	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	4 229	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	150 586	
	Autres produits (1) (11)			FQ	13 186	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	5 030 721	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	141 494	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	2 271 224	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	74 638	
	Salaires et traitements*			FY	1 770 735	
	Charges sociales (10)			FZ	848 381	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	6 972
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	20 680	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	5 134 128		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(103 407)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GII		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	10 015	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	43	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	2 168	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)			GP	12 227		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	904	
	Différences négatives de change			GS	7	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)			GU	912		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	11 315	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(92 091)	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	II B				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	II C				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	II D				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	III E	181			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	III F				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	III G				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	III H	181			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		III I	(181)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		III J			20	
Impôts sur les bénéfices * (X)		III K			8 924	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		III L	5 042 949		4 548 484	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		III M	5 135 221		4 394 854	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		III N	(92 272)		153 630	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	III O				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	III P			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III Q			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	III R			
		- Crédit-bail immobilier	III S			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III T				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	III U	10 015		14 964	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	III V	904		985	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	III W				
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		III X			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	III Y			
	(9) Dont transferts de charges	III Z	150 121		29 758	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	III AA				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	III AB				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	III AC				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6						
	obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AMENDE			181			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE								Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements allégués aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CY		EL		EM	
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II		PE		PF		PG	
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions			Sur sol propre		PM		PN		PO	
			Sur sol d'autrui		PR		PS		PT	
			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF	
			Matériel de transport		QH		QI		QJ	
			Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN	
			Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS	
TOTAL III			QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON		OP		OQ		OR	
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Ins. galev. agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	
Autres immobilisations corporelles	Inst. galev. agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL	NM	NN	NO	NP	NQ	NR	NS		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	NX	NY	NZ	NA	NB	NC	ND		
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCENéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TV	TX	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (I) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UE	UF	UF	
	- financières	UG	UG	UH	UH	
	exceptionnelles	UJ	UJ	UK	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1 5° du C.G.I.

10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	215 000	LM		LN	215 000				
	Prêts (1) (2)	LP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	762	UV		UW	762				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	21 477		17 477		4 000				
	Autres créances clients	UX	1 163 750		1 163 750						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation actuellement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	LY	10 162		10 162						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	102 006		102 006					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	797		797					
	Groupe et associés (2)	VC	106 232		106 232						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	109 244		109 244						
	Charges constatées d'avance	VS	6 860		6 860						
	TOTAUX		VT	1 736 294	VU	1 516 531	VV	219 762			
RENVIS	(1) Montant des	VD									
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	473 533		473 533						
Personnel et comptes rattachés		8C	224 583		224 583						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	215 730		215 730						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	127 147		127 147						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	62 215		62 215						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	261 179		261 179						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	197 226		197 226						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	164		164						
TOTAUX		VY	1 561 781	VZ	1 561 781						
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le 31122018			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	3 849	
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	181	
	Amendes et pénalités	WJ	181	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8
- imposées au taux de 0 %				ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*							
					WN		
					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
TOTAL I					WR	4 030	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS	92 272	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WU	20
		- imposées au taux de 0 %				WV	
		- imposées au taux de 19 %				WH	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WP	
		- imputées sur les déficits antérieurs				WW	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				XB		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					I6		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					2A		
Produit net des actions et parts d'intérêts :					XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Maintien sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 quinquies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE* (44 quinquies)	L6	Sociétés en croissance immo inter coice (art. 206A)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 septies)	PA
		Zone franche urbaine - ZFU (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à revitaliser (44 quinquies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)			PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI	YG	90 128	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	MI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					NI		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XII)					NI	178 389	
					NO	178 389	

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1, 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT	(19 637)
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
PARTICIPATION	9K		9L 20
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO 20
		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SAMSI ASSISTANCE FRANCE										Néant <input type="checkbox"/> *								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB										
							- Autres réserves	ZD										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	153 630			Dividendes		ZE										
	Prélèvements sur les réserves	OE	(100 000)			Autres répartitions		ZF	53 630									
	TOTAL I	OF	53 630		Report à nouveau (N.B. Le total I doit accessoirement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	53 630										
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7						YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS										
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	176 978	28 777								
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	729 119					XQ	738 353	761 041								
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	786 925	529 890								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	12 152	78 743								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YW										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES							ST	556 814	439 191							
	Total du poste correspondant à la ligne F-W du tableau n° 2052								ZJ	2 271 224	1 837 644							
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	24 826	(536)								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS						9Z	49 811	49 693								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	74 638	49 157								
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	710 393	731 094								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	432 362	370 667								
DIVERS	- Montant brut des salaires *							OB	1 767 832									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	1,47 %	1,67 %								
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP									- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG									
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RII									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(178 389)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL										
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO										
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4	0	3	2	2	7	7	9	6	0	0	0	4

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Formulaire obligatoire l'article 53 A du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15% ou 12,8%	0%	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% ⑪

(A)

(B)

(C)

(ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 I du CGI

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② :

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ^① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ^① *.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19%, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	47.20
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 862 718
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	4 862 718

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	13 186
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 229
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	132 414
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XI	
TOTAL 2	OM	149 831

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	484 086
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 215 288
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	256 866
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	20 680
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 976 922

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 035 627
-----------------------------	-----------------------------	----	-----------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329 AC et 1329 DEF).	SA	3 035 627
--	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE: EV X

Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 542 282 824
--------------------------------------	----	---------------

Effectifs au sens de la CVAE	EY	
------------------------------	----	--

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
---	----	--

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	8	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	8
----------------------	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Date de cessation	HR		/		/																	
-------------------	----	--	---	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (textils de ces tribunes à joindre).
 * Des exceptions concernent cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

Formulaire obligatoire
(article 18 de l'ann. III au CCF)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

7 8 9 9 9 2 2 5 2 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE

ADRESSE (voie)

6 AVE PROFESSEUR ANDRE LEMIER

CODE POSTAL

75020

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

10 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

SAMSIC ASSISTANCE

N° SIREN (si société établie en France)

500277975

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

10 000

Adresse :

N°

6

Voie

av. PROF A. LEMIERRE

Code Postal

75020

Commune

PARIS

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
Annexes 38 de l'ann. III au C.G.T.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

[]

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET

7 8 9 9 9 2 2 5 2 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE

ADRESSE (voie)

6 AVE PROFESSEUR ANDRE LEMIER

CODE POSTAL

75020

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]
	Code Postal []	Commune	[]
		Pays	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]
	Code Postal []	Commune	[]
		Pays	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]
	Code Postal []	Commune	[]
		Pays	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]
	Code Postal []	Commune	[]
		Pays	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]
	Code Postal []	Commune	[]
		Pays	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]
	Code Postal []	Commune	[]
		Pays	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]
	Code Postal []	Commune	[]
		Pays	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]
	Code Postal []	Commune	[]
		Pays	[]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES
DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI**

Dénomination de la société
Adresse
Numéro SIRET

SAS SAMSI ASSISTANCE FRANCE	31/12/2018
6 AVE PROFESSEUR ANDRE LEMIER	
75020 PARIS	
78999225200013	

I - QUOTITÉ D'INTERÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	509 424
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	(92 091)
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	(23 022)
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = $a - i$ (si $j < 150\ 000\ €$ indiquer 0)	j	

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		m	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		n	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$		o	
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		q	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>						
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>						

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SAS SAMSI ASSISTANCE FRANCE	Adresse du siège social :
SIRET : 7 8 9 9 9 2 2 5 2 0 0 0 1 3	Ancienne adresse en cas de changement:
Adresse du principal établissement: 6 AVE PROFESSEUR ANDRE LEMIER 75020 PARIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01012014
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SAS SAMSI SAS 6 rue de chatillon 35570 CESSON SEVIGNE	
SIRET	4 0 3 2 2 7 7 9 6 0 0 0 4 8

B ACTIVITE

Activités exercées Services auxiliaires des transports aéri	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
---	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	178 390
	Bénéfice imposable à 15 %					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé :
Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du comptable : tél:

- du conseil : tél:

- du CGA ou du viseur conventionné : tél:

- N° d'agrément : | |

Cegid Group

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE

du 01012018

Adresse 6 AVE PROFESSEUR ANDRE LEMIER 75020 PARIS

au 31122018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	M BOUCHIKHI MOHAMED ZOHER RESPONSABLE VACATION TRAFIC	27 RUE BESSIN 91100 CORBEIL ESSONNES FRA
2	M SIMONNET LAURENT SUPERVISEUR EXPLOITATION	21 BD ST MICHEL 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS FRA
3	M PICARETO MICHEL REGULATEUR	17 RUE D'ARIANE 77700 CHESSY FRA
4	MME MILIOS CHARICLIA RESPONSABLE SERVICE EXPLOITATION	3 RUE DU CHÂTEAU 92250 LA GARENNE COLOMBES FRA
5	M NEHARI Akram RESPONSABLE VACATION TRAFIC	12 CRS LEO FRANKEL 77176 SAVIGNY LE TEMPLE FRA
6	M GILBERT GREGORY RESPONSABLE VACATION TRAFIC	5 SQ BOLIVAR 75019 PARIS FRA
7	M AUGUSTY YOAN TECHNICIEN DE TRAFIC	06 RUE DU NOYER RENARD 91200 ATHIS MCHS FRA
8	M RIBEIRO DA SILVA YVES REGULATEUR	21 RUE LOUISE MICHEL 93170 BAGNOLET FRA
9	M SEQUELA CAROLINE REGULATEUR	51 AV AUL VAILLANT COUTURIER 91270 VIGNEUX SUR SEINE FRA
10	M SCHEFFER FABRICE RESPONSABLE DEGIVRAGE	29 RUE POPINCOURT 75011 PARIS FRA

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ⑤)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ③)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	49 129			49 129				49 129
2	48 430			48 430				48 430
3	46 483			46 483				46 483
4	45 957			45 957	1 995	990		48 944
5	45 854			45 854				45 854
6	45 277			45 277				45 277
7	44 179			44 179				44 179
8	42 619			42 619				42 619
9	42 128			42 128				42 128
10	41 572			41 572	342			41 915
**	451 633			451 633	2 338	990		454 963

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	470
Total	470

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	455 433	de l'exercice 2018.. ⑩ (178 389)
- de l'exercice précédent ⑩	428 009	- de l'exercice précédent ⑩ 26 771

Nom et qualité du signataire MME SIMONET Claire
MANDATAIRE

A PARIS . le 20022019

Signature .

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE
789992252 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2018

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC - CI Compétitivité et l'emploi	100 335

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1 672 262
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE

N° SIRET : 78999225200013

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01/01/2018 au : 31/12/2018

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	4 030
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	4 030
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	92 272
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	90 148
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		19	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	182 420
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		178 389
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		178 389

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis -
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012018 au : 31122018

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5		
Déficits imputés	J9		
Déficits reportables	M6		
Déficits nés au titre de l'exercice	H8		178 389
Total des déficits restant à reporter	H9		178 389

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 8 Rue Courtois 93500 PANTIN

SIRET Société intégrée : 78999225200013

Exercice du : 01/01/2018 au : 31/12/2018

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		178 389	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223 al. 3 du CGI)				CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH			CJ		
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquiés A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK					
Déduction des investissements réalisés dans les DDM (art 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN		
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)				CO		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW		
TOTAL	CX			CY	178 389	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ			DA	178 389	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumis au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI

(3) À l'exception pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés de la société distributrice

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises

SIRET Société intégrée : 7899225200013 8 Rue Courtois

93500 PANTIN

Exercice du : 01012018 au : 31122018

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions																
	FA			FB																
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe																				
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FE																
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ																
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH																
TOTAL	FK			FL																
BÉNÉFICE (2) FK - FL																				
DÉFICIT FL - FK	FM			FN																
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations																			
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions																
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)		Taux de 0 % (1)														
	GB		F2		F3		GF		F4		F5									
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe																				
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6							GG		F7					F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3									
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7									
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ													
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6											
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7															E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE

N° SIRET : 78999225200013

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012018 au : 31122018

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(178 389)	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	(178 389)	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

Etat de suivi des intérêts différés comme si la société était imposée séparément

Dénomination de l'entreprise

SAS SAMSIC ASSISTANCE FRANCE

31/12/2018

Adresse

Numéro SIRET

78999225200013

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	a1
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	b1
Montant de la décote (1) = $b1 \times 5\%$		c1
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS RESTANT À IMPUTER APRÈS DÉCOTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = $a1 + b1 - c1$		d1
Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		e1
Résultat courant avant impôts de l'exercice (2)		f1
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		g1
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (f1 + g1 + e1)$		h1
PLAFOND D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = $h1 - e1$ (3)		l1
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n° 2900-SD)		j1
INTÉRÊTS DIFFÉRÉS DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE (EX) DU TABLEAU 2058 A BIS = $l1 - j1$ (4)		k1
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne j du 2900 SD		l1
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE = $d1 - j1 - k1 + l1$		m1

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n° 2052).

(3) si (h1) est inférieur à (e1) porter zéro.

(4) intérêts différés déductibles dans la limite du stock d'intérêts différés restant à imputer.



KPMG Entreprises
Haute Bretagne
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

SAMSIC Assistance France S.A.S.

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018
SAMSIC Assistance France S.A.S.
6 Avenue du professeur André Lemierre - 75020 PARIS
Ce rapport contient 22 pages
Référence OR/AR/SC/319

K-M A S A
société française membre du réseau KPMG
coordonnée par les cabinets de comptabilité à travers le
KPMG International Co-ordinator, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à destination et
contrôle des sociétés
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14 27/P0101
et à la Commission Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social
KPMG S.A.
Tour Ego
2 Avenue Gambetta
92066 Paris la Defense Cedex
Capital : 6 497 100 €
Cote AFI 69202
75 725 417 - C. R. France
TVA : 2101 Europe H 10
FR 75 725 28 417

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 7 juin 2019

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Olivier Rousseau

1. BILAN

1.1. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations	215 000		215 000	165 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	763		763	763
ACTIF IMMOBILISE	215 763		215 763	165 763
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	22 000		22 000	22 000
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 185 228	11 173	1 174 056	639 663
Autres créances	328 443		328 443	290 691
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :				
Disponibilités	132 312		132 312	424 801
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	6 861		6 861	8 636
ACTIF CIRCULANT	1 674 844	11 173	1 663 671	1 385 791
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 890 608	11 173	1 879 434	1 551 553



1.2. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	299 425	245 794
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-92 273	153 631
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	317 152	509 425
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	500	500
Provisions pour charges		
PROVISIONS	500	500
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	473 533	287 665
Dettes fiscales et sociales	629 677	570 609
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	458 407	183 355
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	165	
DETTES	1 561 782	1 041 629
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 079 434	1 551 553



2. COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Exercice 2018		Exercice 2017
	France	Exportation	
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	4 862 719		4 502 355
Production vendue de services			
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	4 862 719		4 502 355
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		4 230	1 346
Reprises sur dep., prov. (et amortissements), transferts de charges		150 586	29 811
Autres produits		13 187	8
PRODUITS D'EXPLOITATION		5 030 722	4 533 521
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		141 495	27 043
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes		2 271 224	1 837 644
Impôts, taxes et versements assimilés		74 639	49 157
Salaires et traitements		1 770 735	1 705 624
Charges sociales		848 382	744 988
Dotations d'exploitation :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		6 973	4 465
Dotations aux provisions			
Autres charges		20 681	16 004
CHARGES D'EXPLOITATION		5 134 129	4 384 925
		RESULTAT D'EXPLOITATION	148 596
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS		12 228	14 964
Produits financiers de participations		10 015	14 964
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		44	
Autres intérêts et produits assimilés		2 168	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES		912	985
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		905	985
Différences négatives de change		8	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
		RESULTAT FINANCIER	13 979
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	162 575
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
CHARGES EXCEPTIONNELLES		181	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		181	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
		RESULTAT EXCEPTIONNEL	20
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			8 924
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		5 042 949	4 548 485
TOTAL DES CHARGES		5 135 222	4 394 854
BENEFICE OU PERTE		-92 273	153 631



3. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La société n'a pas connu d'évènements majeurs au cours de l'exercice.

4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.



5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03), modifié par le Règlement n°2016-07 du 04 novembre 2016.

La société applique depuis le 1er janvier 2016 les dispositions du règlement ANC 2015-06, relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

5.1. IMMOBILISATIONS

La méthode de base retenue pour l'évaluation ces éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.1.1. Immobilisations incorporelles

- Fonds de commerce :

Ils comprennent tous les éléments incorporels permettant d'exercer l'activité de la société et son développement.

La société applique depuis le 1er janvier 2016 les dispositions du règlement ANC 2015-06, relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

Les éléments du fonds commercial, ont une durée d'utilisation non limitée et à ce titre, ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de dépréciation à chaque clôture, qui consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle des fonds est appréciée sur la base de données internes et correspond à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'actif.

Si la valeur actuelle de l'actif ainsi déterminée devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises

- Logiciels :

Les logiciels sont évalués au coût historique, ils font l'objet d'un amortissement sur 3 ans.



5.1.2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'utilisation prévue.
Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire).

Immobilisations corporelles	Amort pour dépréciation	Amort fiscalement pratiques
Constructions	5 % L	5 % L
Installations techniques, mat.outillage	25 % L	25 % L
Install. générales agencés, aménagts	10 % L	10 % L
Matériel de transport	16.66 % L	16.66 % L
Matériel de bureau et informatique	25 % L	25 % L
Mobilier	14.29 % L	14.29 % L

5.3. Immobilisations financières :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction des prévisions d'activité de la société à 5 ans et de ses dettes financières nettes, par exception certaines sociétés sont évaluées en valeur liquidative.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les prêts consentis à la société mère sont rémunérés à hauteur du taux maximum déductible annuel.

Les autres immobilisations financières sont composées de dépôts et cautionnements. Les dépôts et cautionnements sont enregistrés sur la base des montants payés.

5.2. STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode premier entré, premier sorti.

5.3. CREANCES CLIENTS

Les créances clients hors groupe sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

La règle pratiquée pour le calcul est la provision de 50% pour les créances en procédure d'injonction de payer et de 100% pour celles en procédures collectives.

Le risque sur les autres créances est quant à lui calculé comme suit :

Nombre de jours de retard	Taux de provision
90 à 180 jours	5 %
180 à 270 jours	10%
270 à 360 jours	30%
360 à 720 jours	60%
Plus de 720 jours	100%



5.4. PROVISIONS POUR RISQUES

Les provisions sont estimées au cas par cas selon les données juridiques en notre possession, en concertation avec nos avocats conseils et nos services juridiques.

5.5. CICE

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a instauré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au bénéfice des entreprises imposables à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu. Ce crédit d'impôt de 6% est assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1er janvier 2018 contre 7% en 2017. Il peut être imputé sur l'impôt dû ou à défaut est remboursable au bout de 3 ans.

Le Groupe a reconnu ce crédit d'impôt en réduction des charges de personnel au compte de résultat. L'actif correspondant est présenté au bilan dans les autres créances.

Dès sa liquidité, le CICE, par décision unanime des membres de l'animation conjointe, est affecté au désendettement financier du groupe.

5.6. Transactions entreprises liées

Les transactions effectuées avec les entreprises liées, sont conclues à des conditions normales de marché.

5.7. Intégration fiscale

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale au sein du groupe SAMSIIC.
Le principe retenu est celui de la neutralité par lequel la société constate dans ces comptes une charge ou un produit analogue à celui qu'elle devrait constater si elle n'avait pas été intégrée.



6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

6.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

6.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Augmentation (Réévaluation)	Virements corrections	Cessions	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement (1)					
Autres postes d'immobilisation incorporelles					
Total 1 Incorporelles	0	0	0	0	0
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles (2)	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours					
Acomptes					
TOTAL	0	0	0	0	0

- (1) Les frais d'établissement contiennent le cas échéant les frais de constitution de la société.
 (2) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.



6.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Total 1	0	0	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements				
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total 2	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

6.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2018	Provision	Valeur Nette au 31/12/2018
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	165 000	50 000		215 000		215 000
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	763			763		763
TOTAL	165 763	50 000	0	215 763		215 763



6.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élevaient à 1 736 294 € en valeur brute au 31/12/2018 et elles se décomposent comme suit :

Créances Origines des Créances	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	215 763	0	215 763
Créances rattachées à des participations	215 000		215 000
Prêts			
Autres immobilisations financières	763		763
ACTIF CIRCULANT :	1 520 533	1 516 533	4 000
Clients	1 163 751	1 163 751	
Clients douteux	21 478	17 478	4 000
Personnel et comptes rattachés	10 162	10 162	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	102 804	102 804	
Groupe et associés	106 232	106 232	
Débiteurs divers	109 245	109 245	
Charges constatées d'avance	6 861	6 861	
TOTAL	1 736 294	1 516 533	219 763

Montants des prêts accordés en cours
d'exercice
Montant des remboursements obtenus en
cours d'exercice
Prêts et avance consentis aux associés
(personnes physiques)



7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

7.1. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Primes d'émission	Reserves	Report à nouveau	Résultat	Subvention (Provisions régl.)	Capitaux propres
Solde au 31/12/2017	100 000		255 794		153 631		509 425
Affectation de résultat							
Dividendes			53 630		-153 631		-100 000
Augmentation de capital							0
Résultat de l'année					-92 273	0	-92 273
Solde au 31/12/2018	100 000	0	309 424	0	-92 273	0	317 152
Nombre de titres	10 000						
Valeur nominale	10						

7.2. Etat des provisions

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Provisions pour litige prud'homal	500			500
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
Total provision risques et charges	500	0	0	500
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
Provisions sur stocks et encours				
Provisions sur comptes clients	4 665	6 973	465	11 173
Autres provisions pour dépréciation				
Total provision pour dépréciation	4 665	6 973	465	11 173
Total général	5 165	6 973	465	11 673
Dotations et reprises exploitations		6 973	465	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				



7.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	473 533	473 533		
Personnel et comptes rattachés	224 584	224 584		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	215 730	215 730		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices	0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée	127 147	127 147		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	62 216	62 216		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	261 180	261 180		
Autres dettes	197 227	197 227		
Dettes rep. de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	165	165		
TOTAL	1 561 782	1 561 782	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				



8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**8.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires**

Natures des produits en K€	Exercice	Exercice	Variation
	2018	2017	%
PRESTA SERVICES CONTRATS	4 840.56	4 502.36	7.51%
PRESTA SERVICES CONTRATS FAE	15.00	0.00	#DIV/0!
PRESTA SERVICES REFACT	7.16	0.00	#DIV/0!
			#DIV/0!
Total	4862719	4502355	8.00%

8.2. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 11 315 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice	Exercice
	2018	2017
PRODUITS FINANCIERS	12 228	14 964
Produits financiers de participations	10 015	14 964
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	44	
Autres intérêts et produits assimilés	2 168	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	912	985
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	905	985
Différences négatives de change	8	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER	11315	13979



8.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -181 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	181	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	181	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-181	

Détail du résultat exceptionnel :

Nature des charges	Montant	Compte
Amendes et pénalités	181	67120000

Total	181	
--------------	------------	--

Nature des produits	Montant	Compte
---------------------	---------	--------

Total		
--------------	--	--



8.4. Impôt sur les bénéfices

8.4.1. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

La société SAMSIC ASSISTANCE FRANCE est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société SAMSIC SAS.

Rubriques	Résultat av Impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant avant impôt	-92 092		-92 092
Résultat exceptionnel a court terme	-181		-181
Résultat exceptionnel à long terme			0
Participation salarié			0
Crédit d'impôt			0
	-92 273	0	-92 273

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

8.4.2. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

		Exercice 2018
Bénéfice comptable de l'exercice		-92 273
1.	Réintégrations fiscales	4 031
2.	Déductions fiscales	-90 148
Détermination du résultat fiscal		BENEFICE
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		178 390
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL		178 390



9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2018, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	-	-	-
Agents de maîtrise, techniciens et employés	38.00	9.00	47.00
Ouvriers	-	-	-
TOTAL	38.00	9.00	47.00

9.2. Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au taux de 90.77% dans les comptes de la société **SAS FFR – 6 RUE DE CHATILLON – 35510 CESSON SEVIGNE**



9.3. Liste des filiales et des participations

9.3.1. Filiales (plus de 50%)

Dénomination	Capital Capitaux propres	Chiffre d'affaires Résultat	O.P. détenue Divd. Encal.	Val. Brute des titres Val. nettes des titres	Val. Brute des créances Val. nettes des créances
--------------	-----------------------------	--------------------------------	------------------------------	---	---

9.3.2. Participations (de 10 à 50%)

Dénomination	Capital Capitaux propres	Chiffre d'affaires Résultat	O.P. détenue Divd. Encal.	Val. Brute des titres Val. nettes des titres	Val. Brute des créances Val. nettes des créances
--------------	-----------------------------	--------------------------------	------------------------------	---	---

9.3.3. Autres titres

Dénomination	Capital Capitaux propres	Chiffre d'affaires Résultat	O.P. détenue Divd. Encal.	Val. Brute des titres Val. nettes des titres	Val. Brute des créances Val. nettes des créances
--------------	-----------------------------	--------------------------------	------------------------------	---	---



9.4. Engagements hors bilans

9.4.1. Engagements financiers donnés

Engagements donnés	Total
Cautions	-
garanties financières	-

9.4.2. Engagements financiers reçus

	Total
Cautions	-
garanties financières	-
Affecturation	-

9.4.3. Engagements sur le personnel

	Total
Nombres d'heures de CPF	1 128
Engagement retraite	54 447

